Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260519-20260519_007-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE SAINT JUVAT
:- :- :- :- :- :- :- :- :-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°007_ Mission Locale du Pays de Dinan
Désignation des représentants

SÉANCE du 19 mai 2026

Le dix-neuf mai deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique RAMARD, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : 12 mai 2026

Date d'affichage : 12 mai 2026

Étaient présents : ALLAIRE Jean-Paul (arrivé à 19h45), AUER Dominique, BAILLY Chantal, BONNAIRE Nicolas, BRETON Marianne, DANIEL Emilie, DELAUNE Hervé, DELHOMEZ Laure, DUMONT SAINT PRIEST Pia, GUIGNARD Cécile, LE GRAND Maxime, POULARD René, RAMARD Dominique, THIOULOUSE Paul, THOMAS Sylvie.

Emilie DANIEL a été nommée secrétaire de séance.

La Mission locale du Pays de Dinan accompagne tous les jeunes de 16 à 26 ans dans la réalisation de leurs projets. Son objectif est de répondre aux questions relatives à l'emploi, à la formation, mais aussi aux problématiques de logement, de santé ou encore de mobilité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** Cécile GUIGNARD**,** représentante titulaire de la commune auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan.
- **DÉSIGNE** Sylvie THOMAS**,** représentante suppléante de la commune auprès de la Mission Locale du Pays de Dinan.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Fait et délibéré au lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212203087-20260519-20260519_007-DE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr l'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai